



Décès du mari et dettes surentreprise individuelle de l'épouse

Par **kk25**, le **26/03/2012** à **10:35**

Bonjour,

Nous avons une dette de 22 000€ sur une entreprise individuelle à mon nom. Une maison en donation-partage (valeur 250 000€) Mes 4 enfants et moi-même souhaitons savoir quelles sont les conséquences pour la maison et sur la succession attendu qu'ils sont encore étudiants. Faut-il engager, par exemple, un redressement judiciaire pour protéger notre maison ? merci pour votre aide;